



CONTRAT DE LA MALLE

DES Soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Québec jusqu'à MIDI, vendredi, le HUIT MAL, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du PREMIER JUIN prochain :—

Entre Québec et St. Michel, six fois par semaine.
Entre St. Gervais et St. Charles et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre St. Valier et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre Berthier et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre St. François et St. Pierre et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre Montmagny et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre le Cap St. Ignace et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre l'Islet et l'Anse à Giles, trois fois par semaine.
Entre l'Islet et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre les Trois Saumons et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre St. Aubert et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre St. Jean Port Joli et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre Ste. Louise et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre le village des Aulnais et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre Ste. Anne la Pocatière et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre la Rivière-Ouelle et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre St. Denis et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre Kamouraska et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre Ste. Hélène et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre St. Alexandre et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.
Entre St. André et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre Notre-Dame du Portage et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.
Entre la Rivière du Loup et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions des contrats proposés peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de Poste dans les villages sus-mentionnés ou au bureau du sous-signé.

W. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur
des Postes,
Québec, 11 avril 1863.

GRAINES FRAICHES

De Jardin, de Fleurs et de Champ.

LE Soussigné vient de recevoir un assortiment complet de Graines Fraîches et de la dernière récolte : telles que Betterave, Choux de toutes espèces, Chou-fleur, Carotte, Concombre, Melon, Navet, Oignon, Panais, Persil, Poireau, Rave, Salade, etc.

—AUSSI—

De la Graine de Mil, de Trèfle Rouge et Blanc, Graine de Tabac, de Betterave et de Carotte, de Champ et des Graines de Fleurs de toutes variétés.

JOHN E. BURKE

Maison du Séminaire,

Marché de la Haute-Ville, Québec.

15 avril 1863.

GRAINES ! GRAINES !

Printemps de 1863.

JAS. H. MARSH.

LE soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir, par le dernier steamer, son approvisionnement ordinaire de GRAINES FRANÇAISES et ANGLAISES de JARDIN et de FLEURS, que les acheteurs trouveront nullement inférieures à celles de leurs importations précédentes.

Les acheteurs peuvent être assurés que ces Graines sont réellement nommées par leurs noms propres et sont de la meilleure qualité. Les graines suivantes sont spécialement recommandées.

Les choux de Saints-Denis ; de Winningstadt ; de Savoie ou Frésée ; de York ; Carotte d'Altringham ; Longue Rouge ; Chou-fleur hâtif de Paris ; Cocombre de diverses variétés ; Céleri plein blanc ; Salade Impériale ; Salade Romaine ; Oignons, gros rouge ; Pois, les meilleures variétés anglaises, etc., etc.

Graines de Fleurs—près de 200 variétés.

Les marchands de la campagne pourront faire emballer pour le commerce en détail toutes les Graines qu'ils achèteront, et à des conditions libérales.

20 paquets de Graines de Fleurs assorties seront envoyés par la poste, affranchis, sur la réception de \$1. En recevant \$2 le soussigné enverra 40 paquets de Graines de Fleurs et de Graines de Jardins, dans aucune partie du Canada.

Le Soussigné appelle aussi l'attention des Médecins sur le fonds considérable de médicaments et de produits chimiques qui seraient demandés, soit pour argent comptant ou par toute autre personne qui donnerait des sûretés. Nous pouvons, dans ces cas, les assurer qu'elles seraient parfaitement satisfaites, promptement et soigneusement servies.

Des Catalogues seront envoyés affranchis par la Poste à tous ceux qui en demanderont

à JAS. H. MARSH,

Chimiste et Droguiste,

15 avril 1863. Rue du Palais, Québec.

GRAINES ! GRAINES !

Graines de Jardin, Graines des Champs et Graines de Fleurs.

LES Soussignés ont reçu par le dernier steamer arrivé par la voie de Portland un assortiment considérable et choisi avec soin de GRAINES FRAICHES, des maisons bien connues d'Andrieux, Vilmorin et Cie., de Paris, et de Jacob Wrench et Fils, à Londres, comprenant les différentes espèces suivantes :

Graines de Choux,	Choux-fleur,
Carottes,	Céleri,
Poireau,	Laitue,
Herbes,	Oignon,
Navet	Rave.

Quelques Gâteaux de Levain de Champignons.

Un lot choisi de Racines de Dahlia.

—AUSSI—

Graines de Trèfle, Herbe des Champs, Graines de Luzerne, Luzerne rouge d'Allemagne, Graines pour les oiseaux, et autres Graines qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que l'on trouvera dans le catalogue des graines, que l'on se procurera au magasin et que les soussignés enverront par la Poste aux personnes qui le demanderont.

Ils accorderont une grande déduction aux marchands de la campagne.

JOHN MUSSON & CIE,

Porte voisine du Bureau de Poste,

Québec.

15 avril 1863.

BREVET D'INVENTION.

Bureau de l'Agriculture et des Statistiques,
Département des Patentes.

Québec, 14 mars 1863.

IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général accorder des Brevets d'Invention, pour une période de QUATRE ANS, à compter de leurs dates aux personnes suivantes :

Abimelech Hillman, meublier, et Matham Campbell, marchand de meubles, tous deux de la ville de Stratford, comté de Perth, pour une baratte perfectionnée qui sera appelée " Prince Churn. "—Daté le 22 août 1862.

John Angell Cull, syndic de Edward Lefroy Cull, tous deux de la cité de Toronto, comté de York, Gentilhomme, pour un article appelé " Forest Cultivator. "—Daté le 6 octobre 1862.

Hugh Miller, de la cité de Toronto, comté de York, Droguiste, pour une huile à brûler, appelée " Miller's Illuminateur. "—Daté le 9 octobre 1862.

David Allen Rose, du township de Ernestown, comté de Lennox et Addington, Artisan, pour une amélioration aux barattes pour faire du beurre.—Daté le 10 octobre 1862.

Charles Henry Wortman, du township de Camden East, comté d'Addington, faiseur